

Déclaration d'impôt 2023

Comme par le passé, nous entendons demander des prolongations de délai au moyen de la prestation en ligne e-Dé- lai pour l'ensemble de nos clients. Cette demande reste gratuite.

Nous vous rappelons qu'il est important que vous nous fassiez rapidement parvenir votre formulaire officiel 2023 d'ici le **31 janvier 2024** car les indications suivantes sont indispensables pour assurer le suivi de votre dossier :

1. Le numéro du contribuable (qui a pu changer en cas de modification d'état civil : mariage, séparation, divorce ou veuvage)
2. Le code de contrôle de la déclaration

Vous éviterez que le fisc vaudois vous facture une sommation de Frs 50.- pour délai non demandé ou refusé.
Liste des documents nécessaires pour remplir votre déclaration d'impôts 2023.

Liste des documents nécessaires pour remplir votre déclaration d'impôts 2023

Général :

- Dernière déclaration d'impôts (2022)
- Dernière déclaration de taxation (2022)
- Situation personnelle et familiale : état civil, employeur, enfants (date de naissance, formation, ...)

Revenus :

- Certificats de salaire
- Attestations des allocations familiales (si pas incluses dans les certificats de salaire)
- Compte d'exploitation, bilan & PP pour les indépendants
- Gains accessoires divers
- Attestations de rentes diverses (AVS, AI, LAA, LPP, 3e pilier)
- Attestations d'allocations pour perte de gain (chômage, maladie, service militaire)
- Pensions alimentaires reçues (en cas de séparation ou de divorce)
- Prestations en capital (LPP, 3e pilier, prestation en cas de décès ou de maladie)
- Gains de loterie et attestations des mises
- Héritage
- Etat des dettes et des intérêts passifs

Déductions :

- Attestation de cotisation AVS
- Frais professionnels (déplacements, repas hors du domicile, frais de formation, autres frais)
- Rachat d'assurance, de caisse de retraite, de 2ème ou 3ème pilier
- Pensions alimentaires versées (en cas de séparation ou de divorce)
- Attestations bancaires pour les dettes et les intérêts passifs
- Cotisations à des institutions de prévoyance, au 3ème pilier
- Déductions pour frais de garde des enfants
- Attestation de formation pour les étudiants
- Primes et cotisations pour l'assurance-vie, accidents et maladie, risque
- Subventions pour les primes de l'assurance-maladie
- Frais médicaux (prestations non-remboursées par la caisse-maladie, frais dentaires et lunettes)
- Frais liés à un handicap
- Dons versés à des institutions d'utilité publique

Revenus immobiliers :

- Revenus d'immeubles (loyers encaissés, valeur locative de propre appartement et chalet)
- Charges d'immeubles (charges diverses, frais de rénovation, assurances et taxes)

Fortune :

- Attestations bancaires (état des titres et revenus des titres)
- Attestations des assurances-vie avec leur valeur de rachat

Divers :

- Investissements importants (immeuble, véhicule, autres)